

BULLETIN D'INSCRIPTION
Stage « Apprendre à fabriquer ses savons à froid »
Tarif : 85 €

Vos coordonnées	NOM Prénom..... Adresse : Téléphone : e-mail : Date et signature :
------------------------	--

L A FORMATION	Date choisie : <input type="checkbox"/> VENDREDI 27 MARS 2020 <input type="checkbox"/> VENDREDI 03 AVRIL 2020 Horaires : 9h30-12h / 13h30-16h30 Lieu : Savonnerie Graines de Savon 61 route de la Jenny 33 680 LE PORGE TARIF : 85 € A joindre : <input type="checkbox"/> 1 chèque d'acompte de 30 € <input type="checkbox"/> 1 chèque du montant du solde de 55 € (à libeller à l'ordre de Graines de Savon)
----------------------	---

Réservé à l'administration	Dossier reçu le..... Acompte chq n°..... Solde chq n°..... Envoi de la confirmation le :.....
-----------------------------------	--

Conditions Générales de Vente	Le stage : Ce stage est réservé à toute personne de plus de 18 ans désireuse d'apprendre la fabrication de savons selon la méthode de saponification à froid. Le tarif de 85 € comprend 5h30 d'apprentissage théorique et pratique, un livret technique reprenant le contenu du stage et quelques recettes simples de savon, les matières 1eres pour la réalisation de savons, le matériel nécessaire à la fabrication, des lunettes de protection, et chaque stagiaire repartira avec avec environ 450 g de savon fabriqué lors du stage. Ce stage ne comprends pas le repas du midi, les protection pour le corps et les pieds. Chaque stagiaire devra apporter : une blouse à manche longue ou un vêtement à manche longue auquel il ne tient pas, des chaussures fermées, son repas de midi, des gants de protection (gants de cuisine, ou gants en latex ou nitrile), une calculatrice, de quoi prendre des notes.
--------------------------------------	---

Le stage est limité à 4 participants et aura lieu au siège social de la savonnerie Graines de Savon au 61 route de la Jenny Maison Forestière du Pas du Bouc 33680 LE PORGE

Réservation :

Avant toute réservation écrite, le stagiaire se doit de contacter d'abord Graines de Savon par téléphone (06 16 81 35 00) ou par mail (grainesdesavon@gmail.com) pour vérifier les disponibilités et effectuer une pré-réservation.

La réservation du stage ne sera effective qu'à réception par Graines de Savon des 2 chèques de 30€ et 55 €. Le chèque de 30 € sera encaissé 15 jours avant le stage. Le chèque de 55 € sera encaissé après le stage. En cas d'annulation de la part du stagiaire à plus de 15 jours du stage, l'acompte de 30 € ne pourra être remboursé. En cas d'annulation par le stagiaire dans les 15 jours qui précèdent le stage, aucun remboursement ne sera effectué.

En cas d'annulation de la part de Graines de Savon en raison d'une incapacité à pouvoir animer le stage, les 2 chèques seront restitués ou remboursés si l'un d'eux a déjà été encaissé. En cas de report de la date de stage par Graines de Savon, soit la nouvelle date proposée vous convient et les 2 chèques seront conservés pour le stage suivant, soit la date ne vous convient pas et la totalité vous sera remboursée.

Toute confirmation de réservation implique l'adhésion au règlement intérieur fourni en pièce jointe.

Le prix s'entend net, Graines de Savon étant une auto-entreprise non assujettie à la TVA, conformément à l'Article 293 B du CGI.

Les frais d'hébergement et de déplacement ne sont pas compris dans le prix.

Les réservations seront prises en compte dans leur ordre d'arrivée. Le nombre de place étant limité à 4 personnes. Au-delà, vos coordonnées seront conservées pour la mise en place d'une éventuelle autre cession de stage.

Il est recommandé aux stagiaires de conserver un double de leur fiche d'inscription ainsi que du règlement intérieur.

Assurance :

Graines de Savon contracte une assurance couvrant sa responsabilité professionnelles et les différents risques susceptibles d'engager sa responsabilité. Le client, de son côté, doit se garantir contre les risques dont la responsabilité lui incomberait

Règlement intérieur

Préambule

Le présent Règlement Intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différents stages organisés par GRAINES DE SAVON dans le but de permettre un bon fonctionnement de ces stages.

Dispositions générales

Article 1

Conformément à la législation en vigueur (art. L6351-3 et R6352-1 et 2 du code du travail), le présent Règlement a pour objet de définir les règles générales d'hygiène et de sécurité et les règles disciplinaires.

Champ d'application

Article 2 : Personnes concernées

Le présent Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par GRAINES DE SAVON et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement.

Hygiène et sécurité

Article 3 : Règles générales

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur. Les stages nécessitent un équipement de sécurité particulier, cela lui est précisé sur son formulaire d'inscription. Le stagiaire est alors tenu de se présenter sur le lieu du stage avec ces équipements.

Article 4 : Interdiction de fumer ou de vapoter

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux de la formation.

Article 5 : Boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner sur le lieu de la formation en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Article 6 : Lieu de restauration

Le mode de restauration se fera sur le principe de l'auberge espagnole. Chacun apporte une collation qui sera mise en commun. Les stagiaires mangeront avec la formatrice. Un frigo sera mis à disposition pour conserver les denrées, et un accès à un four et à des plaques de cuisson sera disponible (pas de four micro-onde).

Discipline

Article 7 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente.

Article 8 : Horaires de stage

Les horaires de stage sont fixés par GRAINES DE SAVON et sont portés à la connaissance des stagiaires sur le formulaire d'inscription. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires. En cas de retard, le stagiaire en avertit GRAINES DE SAVON au 06 16 81 35 00

Article 9 : Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite.

A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à

GRAINES DE SAVON, sauf les éléments distribués en cours de formation et que le stagiaire est clairement autorisé à conserver.

Article 10 : Enregistrements, propriété intellectuelle

Il est nécessaire d'avoir l'autorisation du professionnel formateur pour prendre des photos pendant la formation. Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Article 11 : Documentation pédagogique

Le livret technique remis lors du stage ne peut être utilisé autrement que pour un strict usage personnel. Sont notamment interdits sa reproduction par quelque procédé que ce soit et son utilisation à des fins professionnelles.

Article 12 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

GRAINES DE SAVON décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

Date

Nom et signature précédés de la mention « Lu et approuvé »